

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.58 Concours encourageant le prélèvement d'espèces, sans discernement

RAPPELANT la Recommandation 18.24 de la 18e session de l'Assemblée générale de l'UICN;

PRENANT ACTE de la Convention sur la diversité biologique et, en particulier, de l'Article 10 sur l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique;

PRÉOCCUPÉE par les concours qui encouragent le prélèvement d'espèces, sans discernement, et ont généralement lieu en l'absence de tout plan de gestion des espèces ou des régions concernées, et par le fait que les espèces sont généralement prélevées sans vérification préalable de leur statut juridique et de leur état de conservation, ce qui dégrade fortement les biotopes et perturbe les populations de ces espèces;

SACHANT que les concours conduits selon les principes de l'utilisation durable peuvent contribuer de manière significative aux économies locales;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DÉCIDE que les concours encourageant le prélèvement d'espèces, sans discernement, sur la base du poids global combiné le plus élevé, du plus grand nombre global de prises et/ou du plus grand nombre de prises par unité de temps, ne sont pas conformes à la politique de l'UICN sur l'utilisation durable des espèces sauvages lorsqu'ils se font au mépris de l'état de conservation des espèces et en l'absence de tout plan de gestion des espèces prélevées.
2. DEMANDE aux membres de l'UICN d'utiliser tous les moyens appropriés, y compris l'élaboration et l'adoption de lois, pour réglementer cette pratique conformément au principe de l'utilisation durable des espèces sauvages.

Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de la Norvège et de la Suède, Etats membres de l'UICN, ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.